

accueillies avec joie et satisfaction dans les milieux ecclésiastiques, et l'on s'associera partout à ce vœu, qui est celui du Pape, et que les savants éditeurs de Solesmes ont ainsi exprimé : " Puisse bientôt paraître ce jour fortuné où, l'uniformité du chant répondant dans l'Eglise catholique toute entière à l'unité des paroles liturgiques, le peuple chrétien retrouvera l'unité de langage perdu à Babel, et n'aura plus qu'une voix pour chanter les mêmes louanges au même Dieu éternel ! "

Il ne sera peut-être pas sans intérêt pour nos lecteurs, en ce temps de restauration du plain-chant grégorien, de connaître les origines du chant liturgique dans l'ordre de Saint-Dominique. Voici, sur ce sujet, quelques notes empruntées à l'*Année Dominicaine*.

" L'Ordre est redevable au B. Humbert de Romans de l'unité de sa liturgie. Cette œuvre, commencée sous le généralat du B. Jean le Teutonique (1241-1252), s'acheva en effet sous celui de Humbert (1254-1263). En 1256, après le chapitre de Paris, il notifiait à l'Ordre que désormais l'uniformité de l'office pourrait régner dans tous les couvents, et il invitait les supérieurs à faire au plus tôt les corrections indiquées pour hâter cet accord. On aurait désormais non seulement le même texte pour les offices, mais encore un chant uniforme. Maintes fois les chapitres généraux recommandèrent dans la suite, aux Frères, d'être fidèles au chant ainsi promulgué.

Mais quel était ce chant ?

Pas plus que le B. Humbert ne crée de toutes pièces une liturgie dominicaine, pas davantage il ne crée un chant dominicain. Il prit ce qui existait avant lui, c'est-à-dire le chant grégorien, ces antiques mélodies dans lesquelles, depuis plusieurs siècles déjà, s'exprimait la piété simple, mais vraie et profonde, des âmes chrétiennes et religieuses. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer aux éditions bénédictines actuelles et aux manuscrits sangalliens les livres liturgiques notés en usage dans notre Ordre, et qui sont la reproduction de l'œuvre du B. Humbert. C'est bien le chant grégorien. Dom Kienle le reconnaît très explicitement : " Au XIII<sup>e</sup> siècle, dit-il, l'Ordre nouvellement fondé des Dominicains... conserva les mélodies dans leur pureté, en sorte que les livres choraux